

FICHE FORMATION

Formation mobilité TAXI

Pour exercer le taxi dans un autre département (art. R.3120-9)



DURÉE

14h en présentiel

PUBLIC

Chauffeurs taxi

FINANCEMENT

Non éligible CPF

TARIF

559 €

FORMATION MOBILITÉ TAXI — 14H

559 €

Stage complet · non éligible CPF

Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- ✓ connaître le territoire du département visé : grands axes et lieux touristiques ;
- ✓ appliquer la réglementation locale et les arrêtés préfectoraux du département visé.

Programme de la formation

- ✓ Module A — Connaissance du territoire (7h) : les grands axes, les lieux touristiques.
- ✓ Module B — Réglementation locale (7h) : réglementation locale et arrêtés préfectoraux du département, transport assis professionnalisé, grandes administrations et hôpitaux.

Prérequis

- ✓ Savoir lire et écrire le français.
- ✓ Être titulaire d'une carte professionnelle de taxi et vouloir obtenir la mobilité dans un autre département.

Méthodes mobilisées

- ✓ Formation en présentiel, en groupe, animée par un formateur.
- ✓ Supports pédagogiques remis aux stagiaires.
- ✓ Suivi assuré par les feuilles d'émargement signées par demi-journée.

Modalités d'évaluation

- ✓ Questionnaire préalable à la formation.
- ✓ Quizz réguliers et intermédiaires aux différents modules.
- ✓ Questionnaire de fin de formation.

Suites de parcours

- ✓ Cette formation permet d'**exercer le taxi dans un autre département**, conformément à l'article R.3120-9 du code des transports.

Résultats

- ✓ Taux de satisfaction des stagiaires en 2025 : **98 %**.
- ✓ Cette formation ne donne pas lieu à examen : elle n'a donc pas de taux de réussite.

Modalités et délais d'accès

- ✓ Inscription toute l'année, en ligne ou par téléphone.
- ✓ Formation **non éligible au CPF** : le délai réglementaire de Mon Compte Formation ne s'applique pas.
- ✓ Entrée en formation à la prochaine session programmée.

Accessibilité

- ✓ Nos formations peuvent faire l'objet d'adaptations pédagogiques, matérielles ou d'organisation, étudiées au cas par cas.
- ✓ Référente handicap : **Coralie AZDAD DAGUER** — cdaguer@picardieformation.fr — 09 52 85 05 36.
- ✓ Contactez-la avant l'inscription : elle étudiera les aménagements possibles et pourra vous orienter vers les acteurs spécialisés (Agefiph, MDPH, Cap emploi).

Déroulement, encadrement et sanction

- ✓ Formation intégralement en présentiel, en groupe.
- ✓ Lieu et horaires précisés sur la convocation adressée avant l'entrée en formation.
- ✓ Formateur titulaire des cartes professionnelles VTC et taxi, avec cinq années d'expérience du métier au minimum.
- ✓ À l'issue du parcours, Picardie Formation remet une **attestation de fin de formation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action.
- ✓ Cette formation ne conduit pas à une certification enregistrée : elle n'est pas sanctionnée par un examen.

Financement. Formation non éligible au CPF. Paiement en ligne sécurisé (Stripe / Klarna), en plusieurs fois ou par virement.

Picardie Formation — Accueil du public : 7 rue de l'Île Mystérieuse, 80440 Boves · Siège sans accueil : 11 Rue Picasso, 80080 Amiens

09 52 85 05 36 · contact@picardieformation.fr

Déclaration d'activité n° 22800173280 auprès du préfet de région Hauts-de-France — cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État